

Le projet de l'UPI en LP et sa rédaction.

Les propositions déclinées dans ce document sont modulables et adaptables en fonction du contexte avec une liste d'items non exhaustive. Ce n'est qu'une trame possible.

Le projet de l'UPI

2 aspects :

- 1°) Le projet institutionnel inscrit dans le projet d'établissement
- 2°) Le projet pédagogique (à réactualiser tous les ans)

1°) Le projet institutionnel inscrit dans le projet d'établissement

Il est nécessaire que le projet de l'UPI soit inscrit dans le projet d'établissement pour que toute la communauté éducative soit concernée par l'accueil et la scolarisation d'élèves handicapés dans le LP.

Eléments possibles à introduire :

-Rappel du cadre réglementaire (CIRCULAIRE N°2001-035DU 21-2-2001 : Scolarisation des élèves handicapés dans les établissements du second degré et développement des unités pédagogiques d'intégration (UPI)

et de ses finalités : le dispositif vise à la préparation, dans le cadre d'une scolarité en milieu ordinaire (LP) à l'insertion sociale et professionnelle pour des jeunes de plus de 16 ans, présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

-Objectifs généraux

*adapter le parcours scolaire de chacun des élèves de l'UPI dans la poursuite d'une qualification et si possible d'une certification de niveau V ou d'une validation des acquis..

(choix d'une scolarisation en LP de 3 ans, 4 ans (avec une première année de découverte professionnelle, 2 années de formation et une dernière année centrée sur un objectif prioritaire d'insertion avec plus de temps en stages -exemple de l'UPI LP G. PERI à Toulouse-...).

- * accompagner chaque jeune dans l'élaboration d'un projet de formation réaliste et préparer son insertion professionnelle en cohérence avec les critères d'employabilité dans le milieu ordinaire de travail en priorité si possible.
 - * favoriser la participation des élèves handicapés aux activités du LP sur 2 axes : celui des enseignements généraux et celui des enseignements professionnels.
 - * développer des compétences transversales et sociales.
 - * Participation des élèves de l'UPI à la vie du LP
 - * Associer les parents
- .../... (liste non exhaustive)

Les moyens

* Les personnels

* Les partenariats (avec notamment d'autres lycées professionnels pour une participation plus large à d'autres spécialités professionnelles non présentes sur le LP où est implantée l'UPI), avec le milieu professionnel...

* Les accompagnements rééducatifs et thérapeutiques (conventions avec les Sessad...)

.../... (liste non exhaustive)

Il est important d'inscrire l'UPI, chaque fois que c'est possible, dans un ou plusieurs axes du projet d'établissement et les priorités qui y sont rattachées avec les actions envisagées (exemple : si dans le projet d'établissement, un des axes est : « pédagogie de la réussite » avec comme priorité : « varier les expériences dans un parcours de formation pour s'orienter sur la voie de la réussite », l'action proposée par le coordonnateur d'UPI pourra être : « insertion sociale et professionnelle des élèves de l'UPI » avec une fiche descriptive d'action correspondante -repérage (évaluation), action avec objectifs principaux visés, les acteurs, les partenaires éventuellement sollicités, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action...-).

Des objectifs énoncés précédemment peuvent s'inscrire dans un ou des axes du projet d'établissement.

Il semble nécessaire de repérer toutes les caractéristiques du milieu d'exercice, de cerner les besoins, d'identifier les ressources humaines et matérielles pour construire un réseau partenarial et engager des collaborations afin d'organiser les parcours individualisés en cohérence avec le projet pédagogique du dispositif.

B. Bayet.

Composition de l'équipe d'UPI, rôle, fonction et missions de chacun des acteurs

Exemple : le rôle du coordonnateur d'UPI

Rôle du coordonnateur d'UPI

- Organisation des modalités de fonctionnement du dispositif
- identification des besoins de chaque élève et de l'accessibilité aux enseignements généraux et professionnels

- Organisation de la scolarisation de chaque jeune accueilli dans le dispositif sur la base de son projet personnalisé de scolarisation

- Actions pédagogiques

- fonction d'information, de communication, de collaboration au niveau de la communauté éducative

- Coordonner les actions des partenaires à l'interne et à l'externe

- .../...

D'autres acteurs peuvent aussi figurer (Equipe de direction, AVS...)

-2°) Le projet pédagogique (à réactualiser tous les ans)

-Profil des élèves

-Identification et analyse des besoins (évaluations diagnostiques, grilles d'observations, échanges et travail en équipe pluridisciplinaire.

Objectifs :

-Dans le champ des **compétences sociales** (autonomie, socialisation...)

- dans le domaine des **enseignements généraux** (objectifs poursuivis quant à l'acquisition de compétences en français, mathématiques, VSP... dans la poursuite de l'obtention du CFG... (par le biais de modalités d'organisation diverses : accueil individualisé pour des élèves dans des classes du LP sur des champs disciplinaires, intervention d'un professeur devant le groupe, actions pédagogiques de l'enseignant d'UPI - remédiation, projets pédagogiques spécifiques... -)

-Dans le domaine des **enseignements professionnels** : stages dans les ateliers du LP ou autre LP, les PFE (durée et objectifs des stages, organisation, suivi et accompagnement de l'élève...) selon chaque parcours individualisé.

- Les moments de regroupements avec le coordonnateur de l'UPI
 - Les temps de vie collective au sein du LP (récréation, restauration, permanence, participation aux activités du foyer, CDI...) et participation aux activités éducatives, culturelles et sportives... Election des délégués de classe...
 - Projets du groupe UPI :
 - ◇ Propres au groupe
 - ◇ En collaboration avec une classe du LP
 - ◇ Inscription dans un projet du LP, PPCP
- .../...